



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **EXTRAORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE
POINTE-CLAIRe, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRe, QUÉBEC,
LE MARDI, 20 JANVIER 2026, À 19H00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE
16 JANVIER 2026.

PRÉSENTS :

Madame la conseillère Claudine Demers, monsieur le conseiller Ludovic Matthews, madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, madame la conseillère Cynthia Homan, monsieur le conseiller Bruno Tremblay, monsieur le conseiller Eric Stork, ainsi que monsieur le conseiller Mike Potvin formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Gilles Girouard, directeur général par intérim, et Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et greffe, sont également présents.

2026-054

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu : D'approuver l'ordre du jour sans modification.

2026-055

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au conseil.

2026-056

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT
L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES COMPENSATIONS POUR
SERVICES MUNICIPAUX ET DES TARIFS EXIGIBLES POUR LA FOURNITURE DE
L'EAU, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Madame la conseillère Claudine Demers donne avis qu'un projet de Règlement décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau, pour l'exercice financier 2026 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Madame la conseillère Claudine Demers dépose un Règlement décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau, pour l'exercice financier 2026.

2026-057

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT PC-2884 SUR LES TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE À
TOUT TRANSFERT DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

Madame la conseillère Cynthia Homan donne avis qu'un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2884 sur les taux du droit de mutation applicable à tout transfert dont la base d'imposition excède 500 000 \$ sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Madame la conseillère Cynthia Homan dépose un règlement modifiant le Règlement PC-2884 sur les taux du droit de mutation applicable à tout transfert dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

2026-058

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu : De lever la séance à 19h24.